

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre de BOUTRAY, M. Bruno GROYER, Mme Emmanuelle BOUET, M. Jérôme GIRARDEAU, M. Thibaut HENRION, M. Gilles DUQUENOY, M. Alain LABBE, M. Etienne GABARD

Absents excusés : M. Martin ALEMANN, Mme Chantal SOYER

Secrétaire de Séance : M. Bruno GROYER

Monsieur de BOUTRAY, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 5 mars 2025. Il n'y a aucune objection.

1. POINT SUR LES TRAVAUX :

- L'installation des BAES est prévue à partir du 14 avril 2025.
- Monsieur BARRÉ, agent du département est venu sur la commune, afin d'étudier ce que l'on pourrait faire pour ralentir la circulation. Des câbles de comptage vont être posés afin d'évaluer les mouvements. Ensuite, une étude sera faite pour mettre en place une solution.
- Pour des raisons de sécurité, les serrures des bâtiments communaux vont être changés. Des devis sont en cours. Le conseil municipal est d'accord pour retenir le devis le moins disant.
- Il est nécessaire d'envoyer un artisan au logement de la cure. En effet, des fissures sont apparues sur les murs.

2. CONVENTION SALLE DES FETES :

Une convention sera à remplir par les associations qui emprunteront la salle des fêtes. Un chèque de caution de 800 € sera demandé, ainsi qu'une attestation d'assurance.

3. SACEM :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire un abonnement de 152.01 € servant à couvrir tous les évènements de la commune. Les associations de la commune pourront en profiter.

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

Monsieur le premier adjoint présente le compte administratif 2024 de la commune. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 316048.93 €, les recettes de fonctionnement à 350854.22 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 127559.68€, les recettes d'investissement à 192690.39 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif de la commune.

5. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 :

Après lecture des chiffres, il est procédé au vote du compte de gestion 2024.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les chiffres du compte de gestion.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Après étude des propositions du budget de la commune, le conseil municipal accepte et vote le budget 2025 (8 pour).

Section de fonctionnement : 454731.88 €

Section d'investissement : 120900 €

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 :

Le conseil municipal décide pour l'année 2025 d'augmenter les taux de 1.8 %, qui correspond au taux de l'inflation (Oui : 6, Abstention :2)

Pour la Taxe Foncière (bâti), le taux sera de 43.68 % au lieu de 42.91 %

Pour la Taxe Foncière (non bâti), le taux sera de 38.93 % au lieu de 38.24 %

Pour la Taxe d'Habitation, le taux sera de 14.30 % au lieu de 14.04 %

8. QUESTIONS DIVERSES :

- La commission subvention se réunira le 6 mai à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le prochain conseil est fixé au 7 Mai à 20 h 15.

